



ONU  HABITAT



HAÏTI : PROFIL URBAIN DE MILOT



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org

Couverture : © UN Photo/Victoria Hazou



ONU  HABITAT



HAÏTI : PROFIL URBAIN DE MILOT

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	10
FINANCES MUNICIPALES	12
FONCIER	14
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	16
ENVIRONNEMENT	18
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	20
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	21
SERVICES URBAINS DE BASE	22
SÉCURITÉ URBAINE	24
PATRIMOINE CULTUREL	25

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Milot est une commune située au nord de Haïti. C'est l'une des communes du pays la plus visitée par les touristes haïtiens et étrangers. En 2004, sa population a atteint plus de 28 000 habitants pour une superficie de 76,41 km², soit une densité égale à 345 habitants au kilomètre carré. C'est une ville intérieure, son relief se compose d'une alternance de plaines et de collines, le climat y est tropical. Elle a pour originalité de posséder 120 canaux. Le bourg s'étend longitudinalement du lieu-dit de « Barrière Bouteille » à la chapelle au pied du palais Sans-Soucis. Aujourd'hui, Milot garde son caractère de bourgade à cheval sur un axe qui était jadis la voie royale qui conduisait au palais Sans-Soucis. La ville est composée de sections communales intégrant aussi bien la partie urbaine que la partie rurale.

Capitale du département du Nord, la ville a longtemps eu d'importantes fonctions administratives, en témoignent les 18 vestiges de bâtiments administratifs retrouvés sur son territoire. Aujourd'hui, Milot occupe à nouveau une position centrale grâce notamment au grand projet de restauration du parc national historique qui abrite notamment la citadelle Henri, classée au patrimoine mondiale de l'Unesco.

GOVERNANCE

Le maire et ses adjoints sont élus au suffrage universel et de façon démocratique dans le cadre d'un cartel. Il existe un système très complexe d'assemblée communale avec des membres élus démocratiquement dont les prérogatives sont semblables à celles du cartel municipal et qui se trouve, de fait, en concurrence avec celui-ci.

Le maire de Milot travaille dans la transparence en informant les citoyens sur les projets et sur la répartition des emplois (bénévoles ou rémunérés). La municipalité informe également la population sur les difficultés de sa situation financière. Étant donné l'importance de la commune, il a été possible d'instaurer une gestion participative directe avec les différentes catégories de la population.

FINANCES MUNICIPALES

Les projets financés dans la commune le sont sur requête du maire, mais aussi des parlementaires, ou encore sur proposition des ministères techniques. Ces projets n'entrent alors pas dans le cadre de ses comptes budgétaires. Cette méthode trouve certaines limites car le coût de maintenance des projets engagés ou réalisés n'est pas pris en compte. Ceci explique le caractère éphémère de certaines ou de la plupart des actions entreprises.

La mairie ne procède pas au recouvrement des taxes, il est réalisé par le préposé local de la Direction générale des impôts. Ne bénéficiant pas directement des différentes rentrées fiscales, la mairie ne travaille pas suffisamment pour optimiser le recouvrement fiscal.

FONCIER

La ville de Milot ne souffre pas réellement de problèmes fonciers, mais, en raison de l'exode rural, l'espace disponible pour créer de nouveaux logements vient à manquer. Concrètement, les conflits sont rares et il n'existe aucune discrimination entre les hommes et les femmes pour l'accès au foncier. L'acquisition d'une propriété privée suit une procédure très simple. Pour des raisons historiques, Milot est une ville de locataires. On peut parler de location de longue durée transmissible. Il n'existe pas, à proprement parlé, de bidonvilles à Milot. Cependant, la ville tend à s'agrandir et il serait bon de mettre en œuvre des stratégies pour prévenir la formation d'éventuels quartiers spontanés.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La rareté des données dans le domaine nous permet très difficilement de brosser un portrait de la situation. Cependant, il est aisé de constater que les femmes sont sous-représentées dans les instances de la ville et qu'elles exercent majoritairement un travail dans le domaine de l'informel. Enfin, même si les informations font défaut dans le domaine, si l'on se réfère au cas rapportés par la police ou l'hôpital, il semblerait qu'elles soient peu victimes de violences.

ENVIRONNEMENT

La ville de Milot ne fait pas face à de vrais problèmes environnementaux même si l'on peut déplorer le déboisement de certaines zones et l'érosion partielle des mornes. Il n'y a aucune institution en charge des problèmes environnementaux et les questions environnementales ne sont pas prises en considération dans les plans de développement. En outre, il n'existe aucune loi, réglementation ou politique liées à l'environnement. Il existe de grands besoins de formation dans le domaine de l'environnement et plus spécifiquement sur les techniques de reboisement et sur les lois environnementales.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Le risque principal auquel fait face la ville actuellement est lié à un éventuel glissement de terrain. Encore récemment, il y a eu une inondation et la commune a été légèrement secouée par un mouvement sismique. Si

rien n'est fait, certaines zones, particulièrement la première section, pourraient devenir très vulnérables à l'avenir. Les autorités de la ville s'entendent sur le fait qu'environ un tiers des familles devrait être déplacé pour prévenir toute catastrophe à l'avenir, la situation des zones inondables s'aggravant à chaque pluie importante.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Les 2 principales ressources de la commune de Milot sont le tourisme et l'agriculture. Pour le tourisme, si la ville ne s'organise pas, elle ne pourra ni répondre à l'arrivée massive de touristes, ni à l'afflux de familles à la recherche d'opportunités professionnelles.

La commune de Milot est une zone d'agriculture vivrière très diversifiée. Les cultures se font sur de petites parcelles. Les productions sont l'igname, le véritable, les bananes, le maïs, le café, les chadèques et les oranges.

L'emploi informel constitue plus des trois-quarts des actifs. Il réunit souvent les populations les plus en difficultés : les femmes, les migrants (nés hors de Port-au-Prince), les personnes âgées et les personnes peu scolarisées.

La branche d'activité dominante est le commerce (tous commerces de produits primaires et manufacturés confondus). Elle rassemble, en effet, 53,7 % des entreprises recensées et 74,4 % du chiffre d'affaires réalisé à Milot.

SERVICES URBAINS DE BASE

On peut considérer que 55 % des familles bénéficient d'un accès à l'eau potable. Le Service national d'eau potable réalise un important travail d'adduction au niveau des quartiers. La question du ramassage des déchets est gérée au niveau des comités de quartier, ils ne disposent pas de véhicules appropriés et on brûle les ordures collectées in situ. Il n'y a pratiquement pas d'électricité car, si le Cap Haïtien bénéficie d'une nouvelle centrale au mazout produisant assez de courant pour servir les grandes villes du parc national, le réseau d'approvisionnement nécessite encore d'être réhabilité.

SÉCURITÉ URBAINE

La population de Milot jouit d'une certaine réputation, elle se qualifie elle-même de civique, il y a d'ailleurs seulement 1 policier pour 15 000 habitants. Les conflits et les délits existent bien sûr, mais on les résout généralement de manière traditionnelle.

D'une manière générale, la sécurité à Haïti demeure fragile. Afin de consolider la stabilité du pays, Haïti doit également mettre fin à l'impunité et aux manipulations politiques dans le secteur de la justice et assurer à la fois des procédures légales efficaces et rendre les citoyens plus responsables face à la loi.

PATRIMOINE CULTUREL

Situé dans la partie septentrionale de la République d'Haïti, le parc national historique s'inscrit dans la zone centrale des massifs du Nord qui se prolongent en République Dominicaine. Il s'étend, dans le département du Nord, sur 3 communes : celle de Milot, celle de Dondon et celle de la Plaine-du-Nord. Il est caractérisé par une structure morphologique complexe. Toutefois, un rapport d'experts de l'Unesco, produit suite à une mission réalisée en 2006, dénonce l'état de dégradation du parc national historique dix-huit ans après la fermeture du projet en 1990.

INTRODUCTION

ADMINISTRATION

La commune de Milot est composée de 3 sections communales et de 21 habitations. L'habitation constitue une unité économique rurale à laquelle sont rattachées plusieurs familles depuis des générations. Elle constitue l'identité commune des familles et un véritable cadre de solidarité pour la création de projets communs. Concernant le petit bourg de Milot, il n'y a pas moins de 16 quartiers. Chacun d'entre eux est classé en fonction de son état et de son caractère inondable : « B » pour bon, « P » pour passable mais en pré-bidonvilisation, « M » pour mauvais et « ZI » pour zone inondable en danger : Zaman (P-ZI), An Basbouc (M), An HautBouc, rue Geffrard (B), rue Républicaine (B), ruelle Saint-Fleur (ZI), rue du marché #1 et #2, Dubreuil (ZI), BasduFort, Kalvèr, Lotbopon (B), Mapou (P), Chervinette (P).

DÉMOGRAPHIE

Milot est une ville qui connaît une lente régression de sa population, et ce depuis les années 1950. Ceci a contribué à protéger la ville des dégradations subies par toutes les villes haïtiennes. Cependant, la ville n'a pas pu éviter l'exode rural des familles en quête de services urbains de base, ce qui a tout de même conduit à la construction de quartiers spontanés. La réhabilitation du parc national historique risque de changer la donne et la ville doit se préparer à un afflux de population dans un futur proche.

PLANIFICATION URBAINE

Cette petite ville présente l'intérêt de répondre aux préoccupations du nouveau Plan d'aménagement du territoire. Ce dernier privilégie l'arrondissement comme unité de réflexion et d'organisation, ce qui permet de donner une unité écologique au parc national historique notamment en ce qui concerne ses bassins versants qui doivent recevoir un traitement particulier pour préserver la ville de Milot et les monuments historiques qui se trouvent sur son territoire.

ÉDUCATION

L'éducation joue un rôle essentiel pour atteindre un niveau et une qualité de vie satisfaisante. L'amélioration des performances éducatives doit donc constituer l'un des objectifs fondamentaux des politiques de développement et particulièrement celles à caractère social.



Classe de primaire (© DR).

La structure actuelle du système éducatif haïtien est basée sur une réforme dont le contenu a été défini en 1979 et qui organise l'enseignement global en 3 niveaux : l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ou universitaire.

Le système éducatif haïtien, hormis le niveau supérieur, couvre treize années de scolarité. Les six premières années d'études (l'éducation de base) sont obligatoires d'après l'article 32-3 de la Constitution haïtienne. Cependant, si l'accès à l'éducation de base à Haïti semble s'améliorer, il reste globalement très insuffisant sur l'ensemble du pays.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET PAUVRETÉ URBAINE

Toute politique visant à réduire la pauvreté en Haïti doit porter une attention particulière aux conditions structurelles qui entravent les activités économiques en milieu rural et urbain. Il s'agit donc ici d'identifier en priorité les déficiences dans le domaine des biens publics et des infrastructures, de redynamiser le marché et le crédit, et de mieux gérer et protéger le droit à la propriété.

GOUVERNANCE

CADRE INSTITUTIONNEL

Le maire et ses adjoints sont élus au suffrage universel et de façon démocratique dans le cadre d'un cartel. Le maire joue généralement un rôle de « facilitateur » pour mener les débats. Il existe un système très complexe d'assemblée communale avec des membres élus démocratiquement dont les prérogatives sont semblables à celles du cartel municipal et qui se trouve, de fait, en concurrence avec celui-ci.

Le maire de Milot travaille dans la transparence en informant les citoyens sur les projets et sur la répartition des emplois (bénévoles ou rémunérés). La municipalité informe également la population sur les difficultés de sa situation financière. Le contrôle de la gestion municipale se fait sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, sur requête des citoyens. Étant donné l'importance de la commune, il a été possible d'instaurer une gestion participative directe avec les différentes catégories de la population.

Les structures étatiques sont toujours extrêmement faibles, en particulier au niveau local, dont le nombre et la complexité contribuent à l'inefficacité de la gouvernance. La décentralisation est importante et devrait être poursuivie mais un consensus national en matière de changements, y compris sur des amendements constitutionnels si nécessaire, est tout aussi fondamental. Il faut qu'Haïti dispose d'un système de gouvernance locale rationnel à la hauteur de ses moyens sans devoir dépendre de subventions extérieures massives.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Ville principale d'un parc national historique classé, Milot est entourée de toutes les attentions du ministère du Tourisme qui a instruit un Plan de développement communal, destiné à devenir un outil important pour la gestion de l'espace, du foncier et des rentrées financières à venir. Pour le maire, sans l'adhésion de toute la population, le parc ne pourra pas devenir touristique. Aujourd'hui l'amélioration de la gouvernance de la ville se fait par le biais des contacts avec le ministère du Tourisme grâce à une équipe implantée sur place et qui travaille en étroite collaboration avec la commune et la population autour de projets importants.

Pour préserver le parc, il est nécessaire d'évacuer une partie de la population des zones sensibles. Ce projet de nouvelle « centralité » implique la construction de logements sociaux pour recevoir les familles, l'implantation d'un lycée et d'équipement sportifs. Ce travail réalisé par un architecte urbaniste se fait de manière participative, et la population semble jusque-là reconnaissante de son travail.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Appliquer le Plan de développement communal ;
- Contrôler la croissance urbaine ;
- Exploiter les richesses des sections communales pour fixer les familles ;
- Normaliser les rapports avec la Direction générale des impôts dans un souci de transparence et pour une planification urbaine plus efficace.



Mairie de Milot.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
La capacité de convocation du maire de Milot et sa qualité de « facilitateur » pour mener les débats sans intervention inopportune, qui confirme sa légitimité.	Le système très complexe d'assemblée communale avec des membres élus démocratiquement avec des prérogatives semblables à celles du cartel municipal.	Milot est une petite ville qui présente l'intérêt de répondre aux préoccupations du nouveau Plan d'aménagement du territoire et qui privilégie l'arrondissement comme unité de réflexion et d'organisation.	La réhabilitation du parc national historique risque de changer la donne et Milot doit se préparer à un afflux de population.
La cohésion d'ensemble tient au statut particulier dont bénéficie la ville au niveau du gouvernement central.	Milot ne possède pas de charte du citoyen.	La Constitution établit clairement que l'accès aux services sociaux de base constitue une exigence fondamentale.	Le tourisme ne pourra être développé sans l'adhésion de toute la population.
Le maire de Milot travaille dans un souci de transparence quant aux projets, et pour la répartition des emplois pour ces projets.			
La municipalité informe des failles de sa situation financière comme de ses projets. Le contrôle de la gestion municipale se fait à partir de la tutelle exercée par le ministère de l'Intérieur.			
Gestion participative directe avec les différentes catégories de la population.			
La ville est entourée de toutes les attentions par le ministère du Tourisme qui a lancé un Plan de développement communal, intégrant une vision nouvelle : la « centralité ». C'est un outil important pour la gestion de l'espace, du foncier et des rentrées financières à venir.			

FINANCES MUNICIPALES

BUDGET

Les projets financés dans la commune le sont sur requête du maire, mais aussi des parlementaires, ou encore sur proposition des ministères techniques. Ces projets n'entrent alors pas dans le cadre de ses comptes budgétaires. L'analyse du budget n'est donc pas révélatrice d'une gestion municipale propre à la ville. En effet, s'il y a un budget estimatif, il n'existe en revanche pas de budget d'investissement. Cette méthode trouve certaines limites car le coût de maintenance des projets engagés ou réalisés n'est pas pris en compte. Ceci explique le caractère éphémère de certaines ou de la plupart des actions entreprises.

RECETTES

Les sources locales de revenus qui profitent à la commune et qui entrent dans le budget communal sont la contribution foncière sur les propriétés bâties, appelée injustement impôt locatif, la patente collectée par le collecteur de la Direction générale des impôts et versées sur un compte bancaire de la mairie, les taxes indirectes sur les constructions et sur les inhumations, les taxes de marché, les taxes de circulation (non appliquées), et la taxe citadelle.

La mairie ne procède pas au recouvrement des taxes, il est réalisé par le préposé local de la Direction générale des impôts. Milot étant une commune de troisième classe, les rentrées financières provenant des taxes, restent très limitées. Ne bénéficiant pas directement des différentes rentrées fiscales, la mairie ne travaille pas suffisamment pour optimiser le recouvrement fiscal. En revanche, concernant les taxes directes, type taxe citadelle, la mairie se montre beaucoup plus efficace.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

La catastrophe qui vient de frapper Haïti a mis en évidence l'urgence de mettre en place la décentralisation promue dans la Constitution. Or, celle-ci tarde à se concrétiser en raison du manque de moyens aussi bien institutionnels que financiers des collectivités, qui dépendent aujourd'hui quasi exclusivement des dotations que leur attribue l'État central et qui ne leur permettent ni d'assurer les tâches administratives élémentaires ni de faire fonctionner les services publics essentiels (gestion des déchets, des eaux usées, de la voirie, etc.).

Le transfert d'expérience assuré par un partenariat avec des collectivités territoriales étrangères peut permettre d'aider les élus communaux haïtiens à améliorer le rendement de la fiscalité locale et à mettre en place, au-delà du budget uniquement comptable auquel se résume en général le suivi des finances communales, un véritable système budgétaire communal opérationnel, condition indispensable à l'élaboration d'une politique de développement maîtrisée. Cette dynamique portera, à court terme, sur l'acquisition par les élus haïtiens de solides compétences financières pour la maîtrise de leurs budgets. À moyen terme, il faudra également définir une stratégie de développement économique, assortie des leviers de financement requis pour une gestion à la fois durable et équilibrée.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
La municipalité informe des failles de sa situation financière.	La Direction générale des impôts, basée au Cap-Haïtien n'est pas assez transparente.	Normaliser les rapports avec la Direction générale des impôts dans un souci de transparence et de planification urbaine.	
Le contrôle de la gestion municipale se fait à partir de la tutelle exercée par le ministère de l'Intérieur.	Milot est une commune de troisième classe, les rentrées financières demeurent faibles.		
Le budget de la commune est un budget octroyé par le pouvoir central sur requête du ministère de l'Intérieur et des collectivités.	La mairie ne procède pas au recouvrement des taxes, car il est réalisé par le préposé local de la Direction générale des impôts.		
	Les projets financés dans la commune le sont sur requête du maire, mais aussi de parlementaires, ou encore sur proposition des ministères techniques ne sont pas prises en compte dans le budget.		
	N'ayant pas le bénéfice direct de ces différentes rentrées fiscales, la mairie ne travaille pas assez au recouvrement des impôts.		
	Pas de budgets d'investissement.		

FONCIER

La ville de Milot ne souffre pas réellement de problèmes fonciers, mais, en raison de l'exode rural, l'espace disponible pour créer de nouveaux logements vient à manquer.

Concrètement, les conflits sont rares et il n'existe aucune discrimination entre les hommes et les femmes pour l'accès au foncier. L'acquisition d'une propriété privée suit une procédure très simple :

- Visite des lieux ;
- Étude des sols pour savoir s'il est possible de construire ;
- Accord de principe avec le propriétaire après fixation du prix ;
- Recherche pour savoir s'il y a d'éventuels conflits en cours, puis officialisation de la transaction par un notaire ;
- Arpentage de révision ;
- Vérification concernant les questions de succession pour déterminer s'il y a oui ou non indivision.

On peut dire qu'il n'y a pas de problème de vente et d'achat de propriétés privées, même si l'on pourrait déplorer que la mairie n'intervienne pas pour limiter le morcellement des propriétés, et pour exercer un minimum de contrôle sur la dimension des portions vendues et achetées.

La majorité des terres étant la possession de l'État, l'autorité municipale accompagnée de la Direction générale des impôts, peut procéder à la location de ses terres. S'il s'agit d'un terrain déjà occupé, l'utilisateur doit déclarer qu'il renonce à l'occuper, ce qui entraîne parfois de longues négociations.

Pour des raisons historiques héritées du système britannique, où les terres du Roi étaient concédées aux familles qui de générations en générations en assuraient la gestion « en bon père de famille », les villes d'Haïti sont des villes de locataires, incluant le système de fermage. Milot n'échappe pas à la règle. On peut parler de location de longue durée transmissible. Le terme de « locataire-sédentaire » est d'ailleurs, désormais, parfaitement intégré dans le langage courant.

BIDONVILLE

Il n'existe pas, à proprement parlé, de bidonvilles à Milot. Cependant, la ville tend à s'agrandir et il serait bon de mettre en œuvre des stratégies pour prévenir la formation d'éventuels quartiers spontanés. Il existe de nombreuses zones inondables qui nécessiteraient une attention particulière et certaines maisons non réglementaires accueillent des familles nombreuses. La combinaison des phénomènes migratoires, de la

déstructuration de l'économie agricole et de l'absence de contrôle municipal sur le développement des agglomérations de Milot et de Dondon favorisent l'établissement de nouvelles zones de logements le long des rares infrastructures routières existantes, la pollution par les déchets solides et l'extraction anarchique de matériaux de construction. Ces extensions urbaines se situent au cœur du périmètre du parc national historique.



Une rue de Milot.

CADRE INSTITUTIONNEL

Les documents concernant le foncier sont à la charge de la Direction générale des impôts, au Cap Haïtien. Lorsqu'il s'agit d'un système d'affermage, et si la terre est disponible, le temps d'enregistrement est court. Cependant, la gestion des registres fonciers manque de transparence, et ce, tant qu'il n'y aura pas de véritable coopération entre la mairie et la Direction générale des impôts.

De plus, il est à déplorer qu'il n'existe aucun plan d'aménagement dans la commune de Milot, même si on commence à établir un système de zonage dans la ville afin de mieux répondre aux besoins liés à l'exode rural, et pour reloger les familles établies dans le parc national.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

La concentration des gens et des activités économiques a longtemps attiré l'attention de la communauté de développement. Plus concrètement, leur préoccupation principale concerne les installations urbaines informelles sachant que les grandes villes pourraient interdire leur développement à l'échelle nationale plutôt que de le promouvoir. L'amélioration de la sécurisation foncière tant pour les propriétaires de maisons que pour les ménages locataires, surtout suite au dernier

tremblement de terre, devrait constituer une priorité pour l'État. L'expérience a clairement établi que lorsque les ménages disposent de titres fonciers, ils investissent dans l'amélioration de leur logement. Dans le contexte haïtien, la titularisation sécurisée pourrait accélérer la réparation et la reconstruction des logements.

Il existe des étapes immédiates qui peuvent être engagées pour améliorer la sécurisation des titres dans les établissements informels d'Haïti, si lourdement endommagés par le tremblement de terre. Des titres provisoires peuvent fournir une assurance jusqu'à ce que des titres définitifs puissent être donnés. Il est important de garder à l'esprit que la propriété foncière

formelle n'existe pas, en tant que telle, à Haïti. Le système s'appuie sur les notaires, qui effectuent peu de vérifications concernant la propriété, et sur la preuve de propriété qu'ils fournissent mais il ne garantit pas une sécurité suffisante. Nous en voulons pour preuve, le nombre de réclamations enregistrées concernant des titres fonciers.

Enfin, un titre foncier est indispensable car il protège les populations d'une éventuelle expulsion et comme nous l'avons dit, il encourage les personnes à s'investir dans l'amélioration de leurs maisons et des proches alentours. Les installations s'améliorent, grâce à l'action individuelle et collective, pour les gens qui en ont les moyens.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Pas de discrimination entre les hommes et les femmes pour l'acquisition de terrains.	Pas de problème foncier en Haïti mais d'espaces disponibles.	L'autorité municipale soutenue par la Direction générale des impôts, gère la location des terrains appartenant à l'Etat : les « fermes ».	Pas de transparence dans les registres fonciers.
La procédure pour l'acquisition d'une propriété privée est très simple.	Les documents concernant le foncier détenus par la Direction générale des impôts, qui manque de transparence.	Au centre-ville, les locations sont de longue durée et sont transmissibles.	Pas de plan d'aménagement par la Direction générale des impôts.
Pas de problème de vente et d'achat de propriétés privées.	Pression démographique due à l'exode rural.	Pour le système d'affermage, si la terre est disponible, le temps d'enregistrement est court.	Les habitants de Milot n'ont pas connaissance d'un quelconque plan d'occupation des sols.
Le droit de propriété ne constitue pas une priorité chez les haïtiens.	Il faut reloger les familles établies dans le parc national.		Existence de zones inondables nécessitant une attention particulière.
Pas de pression démographique importante à Milot.			Aucun prêt pour l'achat de terrain.
Plan d'aménagement proposé par le ministère du Tourisme en accord avec la mairie.			
Projet touristique impliquant beaucoup le secteur privé, réalisé de manière participative.			
Procédure anti-corruption suite aux rumeurs de malversation.			
Il n'y a aucune discrimination de genre concernant les transactions foncières.			
Ville très calme sans conflit majeur sur les questions foncières.			

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

En l'absence de données fiables, il est très difficile d'aborder la question de l'équité entre les sexes à Milot. Du point de vue de la gouvernance, les femmes sont représentées dans le cartel mais leur rôle reste cependant limité, la fonction de maire principal n'ayant jamais été occupé par l'une d'entre elles. Par ailleurs, au niveau des autorités électorales, il n'existe pas de statistiques précises.

Concernant les violences à l'encontre des femmes et la prévalence au SIDA, le manque d'informations provenant de la police et des hôpitaux laisse à penser que le problème est limité. L'association AFASDA dit intervenir auprès des victimes dès qu'elle est au courant d'un cas : apparemment, c'est un fait rare à Milot.

Dans le domaine du foncier, nous l'avons dit, il n'existe aucune discrimination. Il est seulement difficile à tout un chacun d'obtenir les garanties nécessaires à un prêt.

Enfin, pour ce qui est du travail, il n'existe pas de contraintes particulières dans le bourg de Milot. Généralement, les femmes travaillent dans le secteur informel, elles exercent de petites activités devant chez elles, sur le trottoir ou au marché.

CADRE INSTITUTIONNEL

La mairie ne dispose pas d'un service dédié spécifiquement à la question de l'équité entre les sexes. L'émancipation des femmes devrait être davantage prise en charge par les associations de femmes à travers l'organisation d'ateliers de formation afin de leur permettre d'avoir un métier pour subvenir aux besoins de leur famille et pour accéder au microcrédit.

Les associations de femmes ne sont pas structurées, elles fonctionnent comme des clubs et se créent soit au sein d'une chorale, soit dans une église, soit dans le cadre d'actions ponctuelles comme pour le nettoyage des

quartiers. Elles n'ont pour la plupart pas d'existence légale et ne se font que rarement connaître auprès des autorités locales.

Le ministère de la Condition féminine possède un bureau régional basé au Cap. Une déléguée se déplace de temps en temps à Milot mais il n'y a aucun suivi, les associations ont donc l'impression d'être livrées à elles-mêmes. Le ministère de la Santé publique, à travers l'hôpital local et certaines ONG, se préoccupent essentiellement des problèmes liés au SIDA.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Les associations présentes ne se sont pas penchées sur la problématique des violences faites aux femmes, affirmant que les cas demeuraient très rares. Cependant, les associations estiment qu'elles n'ont pas les capacités organisationnelles leur permettant d'offrir un soutien efficace, tant au niveau juridique que médical, aux femmes victimes de violences.

D'après les associations, la mairie n'a jamais financé d'action de lutte contre le VIH/SIDA, ni pour les femmes ni pour les hommes. La mairie n'a pas de politique sociale et donc ne saurait prendre en charge les victimes du VIH/SIDA. Les associations ne se sont pas manifestées sur la question d'équité entre les sexes, elles ont besoin de formations sur l'encadrement et le leadership afin de pouvoir intervenir dans les domaines de la vie publique des femmes.

Les employés de la mairie ne sont pas sensibilisés aux problèmes concernant les femmes. Les associations souhaitent que la mairie soit préparée à mettre en place une politique d'équité entre les sexes dans la commune. Enfin, les associations n'ont pas connaissance des relations qui pourraient exister entre la mairie et le ministère à la Condition féminine.

Les organisations se plaignent des ateliers sur l'équité entre les sexes qui se tiennent parfois mais qui ne débouchent en réalité sur aucun programme concret, comme la mise en place de structures leur permettant de mener sur place un travail sérieux auprès des femmes.

Saint-Vincent-de-Paul est une organisation qui apporte une assistance aux personnes handicapées, elle les aide en construisant leur habitat, et en leur fournissant nourriture, vêtements et en couvrant les frais scolaires. Mais par ailleurs, il n'existe aucune organisation apportant une aide particulière aux familles dirigées par des femmes. Les crédits sont souvent accordés pour la création de commerces et pour la construction mais il n'y a aucun prêt pour l'achat de terrain.



Les femmes travaillent principalement dans le secteur informel.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Représentation féminine dans le cartel.	Pas vraiment de prise de conscience, au niveau des autorités municipales, de la question d'équité entre les sexes.		
Associations de femmes présentes et très actives.	Les associations de femmes ne sont pas structurées.		
Le recrutement du personnel se fait sur dossier et donc, en fonction des compétences.	La mairie n'a pas de politique pour protéger les femmes contre les violences.		
Pas de contraintes particulières sur le travail des femmes dans le bourg de Milot.	Pas de cahier d'enregistrement pour les violences faites aux femmes.		
L'association AFASDA dit intervenir auprès des victimes de violences.	La mairie n'a pas de données sur le VIH/SIDA et elle n'a pas de politique sociale.		
Le ministère de la Santé publique, à travers l'hôpital local et certaines ONG, est en charge des problèmes liés au SIDA.	Les associations ont besoin de formation sur l'encadrement et le leadership afin d'intervenir dans les domaines de la vie publique des femmes.		
L'organisation Saint-Vincent-de-Paul apporte une assistance aux personnes handicapées.	La mairie ne dispose pas de service pour faire la promotion de l'équité entre les sexes.		
	Les employés de la mairie ne sont pas suffisamment concernés par les questions d'équité entre les sexes.		
	Les ateliers sur l'équité entre les sexes ne débouchent sur aucune mesure concrète.		
	Pas de programmes à Milot pour soutenir les associations féminines sur les questions de l'équité entre les sexes et du VIH/SIDA.		

ENVIRONNEMENT

La ville de Milot ne fait pas face à de vrais problèmes environnementaux même si l'on peut déplorer le déboisement de certaines zones et l'érosion partielle des mornes. Il n'y a aucune institution en charge des problèmes environnementaux et les questions environnementales ne sont pas prises en considération dans les plans de développement. En outre, il n'existe aucune loi, réglementation ou politique liées à l'environnement.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Il existe de grands besoins de formation dans le domaine de l'environnement et plus spécifiquement sur les techniques de reboisement et sur les lois environnementales. Des formations spécialisées dans le domaine de l'environnement sont nécessaires, pour créer des postes d'agents forestiers. La mairie a également besoin d'un meilleur encadrement technique et de personnes capables de sensibiliser les citoyens sur tout ce qui pourrait constituer une menace.

MEILLEURES PRATIQUES

- La formation relative aux risques de catastrophes, organisée par l'ONG Action agro-allemande. Elle agit comme facilitateur ;
- Le reboisement par le Conseil de réflexion pour le développement de Milot, même si les retombées sont faibles en termes de bénéfices collectifs.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Mettre en place des alternatives économiques ;
- Sensibiliser les propriétaires ;
- Instaurer des lois et des institutions pour les mettre en application (mairie et police) ;
- Mettre en œuvre un projet de reforestation.



Problème de déforestation des terres autour de Milot (© DR).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Dans des cas exceptionnels, il y a une collaboration avec des institutions comme le Conseil de réflexion pour le développement de Milot.	Aucune loi, réglementation ou politique dans le domaine.	La ville de Milot ne fait pas face à de graves problèmes environnementaux.	Aucune institution n'est touchée par les problèmes environnementaux.
L'institution fonctionne de manière autonome avec ses propres cotisations, et n'utilise pas de lois sinon le bon sens.	L'institution travaille sans financement de sources externes.		Les questions environnementales ne sont pas prises en considération dans les plans de développement.
Il n'existe pas de contraintes qui font obstacles à l'application des lois.	Inexistence de cas d'études de référence en termes de « meilleures pratiques » dans le domaine de l'environnement urbain.		Il est impossible d'assurer le suivi des efforts entrepris.
Le ministère de la Santé publique effectue parfois des campagnes de sensibilisation.	Travail sans collaboration avec les partenaires.		Les institutions ne savent pas s'il existe des partenariats public-privé pouvant apporter des solutions aux problèmes environnementaux.
Cotisations personnelles utilisées pour payer les honoraires pour les séminaires.	L'institution n'est pas avisée des contraintes auxquelles les acteurs font face pour se conformer aux réglementations environnementales.		Impacts sur la santé humaine et animale.
Réunions organisées avec les divers comités de quartier.	La mairie n'intervient pas de manière effective.		
	Besoin de formation notamment en ce qui concerne les techniques de reboisement.		
	La mairie a besoin de davantage d'encadrement technique.		
	Les questions environnementales ne sont pas prises en considération dans les plans de développement.		

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Historiquement, la ville fut frappée en 1842 par un tremblement de terre qui a profondément endommagé le palais Sans-Souci. Le risque principal auquel fait face la ville actuellement est lié à un éventuel glissement de terrain, spécialement au niveau de la morne Koudou qui est fissurée et enfoncée. Encore récemment, il y a eu une inondation et la commune a été légèrement secouée par un mouvement sismique. Si rien n'est fait, certaines zones, particulièrement la première section, pourraient devenir très vulnérables à l'avenir.

Les autorités de la ville s'entendent sur le fait qu'environ un tiers des familles devrait être déplacé pour prévenir toute catastrophe à l'avenir, la situation des zones inondables s'aggravant à chaque pluie importante. Outre le déboisement incontrôlé, la ville de Milot se situe dans une cuvette recevant tous les excédents en eau des cours des bassins versants, les risques d'inondation sont donc naturellement très élevés.

Il n'y a pas de cadre réglementaire, ni d'institutions compétentes dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes. Un effort dans le domaine est en cours, bien qu'encore en gestation, car seuls quelques séminaires relatifs à la définition des concepts en matière de gestion des risques de catastrophe ont été jusque-là organisés.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Depuis les événements du 12 janvier 2011, une question persiste : disposons-nous d'une connaissance historique et collective des événements passés. Qui a encore en mémoire le tremblement de terre de 1842, pourtant si grave pour la région ? Et qu'en est-il du cyclone Azel en 1953, dont les effets se sont fait sentir de manière catastrophique dans tout le pays ? Seules les inondations de 2006 semblent avoir marqué les esprits... Il est donc absolument nécessaire de renforcer les capacités, tant au niveau logistique, qu'humain en fournissant une assistance technique afin de sensibiliser les populations à ces risques. L'assistance technique contribuerait également à renforcer l'organisation (renforcement légal) mais aussi, en cas de besoins, pour la levée de fonds.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

L'encadrement technique vient juste d'être défini en cas de catastrophes : la première chose à faire est de diffuser des informations à la population à l'aide d'un mégaphone. Le travail est réalisé en partenariat avec l'unité d'intervention de la Croix-Rouge haïtienne qui est le principal partenaire dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes (intervention post-désastre).

Des assistances diversifiées ont été reçues de la part de l'ONG Action agro-allemande qui fournit l'assistance technique et une première séance de formation. Leur travail est effectué sans aucune base légale.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
L'ONG Action agro-allemande travaille de concert avec la mairie.	Pas de cadre réglementaire, ni d'institutions compétentes dans le domaine.	La ville de Milot ne fait face à aucun défi majeur en matière de gestion des risques de catastrophes.	Si rien n'est fait, certaines zones, particulièrement, la première section, pourraient devenir très exposées à de grands risques de catastrophes.
	Grand besoin de renforcer les capacités matérielles par l'acquisition de moyens logistiques, et humaines avec une assistance technique dans le domaine de la sensibilisation.	Aide reçue par l'ONG Action agro-allemande qui fournit une assistance technique, une formation et des équipements de travail.	
		L'ONG Action agro-allemande s'occupe de communiquer les informations relatives à l'environnement.	
		La Croix-Rouge agit après les catastrophes.	

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL



Fabricant de chapeaux de paille.

Les 2 principales ressources de la commune de Milot sont le tourisme et l'agriculture. Pour le tourisme, nous raisonnons encore en termes de potentialités, mais comme dit le maire, « c'est une opportunité et un danger », si la ville ne s'organise pas, elle ne pourra ni répondre à l'arrivée massive de touristes, ni à l'afflux de familles à la recherche d'opportunités professionnelles.

La commune de Milot est une zone d'agriculture vivrière très diversifiée. La tradition voulait que l'on puisse assurer la survie de la population et des troupes de l'armée indigène (qui se confondait avec les paysans). Les cultures se font sur de petites parcelles, un grand propriétaire terrien à Milot disposant seulement de 10 à 15 carreaux de terre. Les productions sont l'igname, le véritable, les bananes, le maïs, le café, les chadèques et les oranges. Elles sont réalisées sans système d'irrigation et sans qu'une réforme agraire n'ait été engagée. Milot possède également quelques élevages de poules et de cochons, l'aquaculture est encore en cours d'essai, initiée par le Centre rural de développement de Milot. L'activité commerciale, enfin, se résume quant à elle au marché, présent tous les jours dans la ville.

COMMERCE

6,6 % seulement des activités informelles disposent d'un local (marchés publics, ateliers...), les autres exercent sur la voie publique (37,8 %) ou à leur domicile (55,7 %). En outre, la branche d'activité dominante est le commerce (tous commerces de produits primaires et manufacturés confondus). Elle rassemble, en effet, 53,7 % des entreprises recensées et 74,4 % du chiffre d'affaires réalisé à Milot. Par ailleurs, la plupart des activités se caractérisent par leurs faibles moyens de productions matériels (locaux, équipements, machines, et autres outillages, etc.).

EMPLOI

L'emploi informel constitue plus des trois-quarts des actifs. Il réunit souvent les populations les plus en difficultés : les femmes, les migrants (nés hors de Port-au-Prince), les personnes âgées et les personnes peu

scolarisées. En effet, 62 % des actifs qui occupent les emplois informels sont des femmes, 78 % sont des migrants et 27,8 % d'entre eux, n'ont jamais été scolarisés contre 10 % des actifs qui occupent le secteur public et les entreprises privées.

Il apparaît que les revenus tirés des emplois informels sont généralement plus faibles que ceux perçus dans les emplois formels. 76 % de ces actifs occupés perçoivent des revenus inférieurs ou égaux au salaire minimum légal (fixé en 1995 à 36 gourdes par jour pour huit heures de travail) contre 43,4 % dans le secteur formel et 11,3% dans le secteur public. Compte tenu de la forte proportion d'emplois informels, 63,6 % des actifs gagnent un revenu inférieur ou égal au salaire minimum.

ACCÈS AU CRÉDIT

En ce qui concerne l'accès au crédit, il existe à Haïti un système appelé, en créole, le « Kes popilè Leve Kampé ». La ville de Milot peut, en effet, prêter au taux de 2 % à toute personne et sans véritable limite de crédit. Il sera seulement demandé à l'emprunteur d'apporter les garanties nécessaires, grâce notamment à une tierce personne qui peut se porter garante.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Pour faire en sorte que l'après-séisme constitue les bases d'un développement économique réel, les autorités nationales et locales sont décidées à créer les conditions d'une rupture permettant de ne pas maintenir le pays dans une situation d'assistanat. Plutôt que de se disperser, elles souhaitent privilégier les projets (urbains ou ruraux) déclencheurs de développement. Les collectivités territoriales des pays amis d'Haïti, capables d'engager de véritables contrats de partenariat avec les collectivités haïtiennes, peuvent fournir le cadre administratif et l'appui technique et financier pour réaliser, à l'échelle locale, de tels projets. Elles peuvent entraîner avec elles des petites et moyennes entreprises capables d'apporter aux acteurs économiques locaux un appui pour développer des projets économiques créateurs d'activités et de richesses.

SERVICES URBAINS DE BASE

ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

ACCÈS À L'EAU POTABLE

L'eau distribuée peut être considérée comme non potable car on peut déplorer de nombreux cas de maladies liées à sa consommation. Pour avoir accès à l'eau dans une propriété, il suffit d'en faire la demande à la mairie, puis un technicien visite le domicile pour les vérifications d'usage. L'installation peut être réalisée en une journée. Même si des organisations telles que l'Organisation internationale pour les migrants et KATA participent à l'approvisionnement en eau et à l'entretien des canalisations, l'eau n'arrive toujours pas à la « Barrière Battante ».

ASSAINISSEMENT

Dans certaines parties de la commune, les personnes n'ont pas d'autres choix que de faire leurs besoins à même le sol ou dans le lit de la rivière Arsenal. Ceci favorise le développement de maladies qui touchent les populations riveraines de ces zones.

COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

Le ramassage des ordures se fait avec des brouettes. Il est effectué par des comités de quartier. Cependant, il n'existe aucun site de décharge, les déchets sont jetés dans les ravines.

ACCÈS À L'ÉNERGIE

La ville de Milot est mal desservie par l'électricité. Ceci a de nombreuses répercussions sur son développement économique, sur la création d'emplois et sur les recettes de l'État. Développer la distribution du réseau permettrait de maintenir les populations dans la périphérie et de lutter contre le déboisement. Concernant le développement économique, les entreprises sont peu enclines à

installer leurs unités de production dans un lieu où les coupures de courant sont fréquentes. À titre d'exemple, il est difficile pour les distributeurs de produits alimentaires d'assurer une bonne conservation de leurs produits.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Il n'y a aucun projet de renforcement des capacités en cours. Seules des formations ont été réalisées pour les employés du Service national d'eau potable et d'anciens employés du Centre rural de développement de Milot. Il faut donc :

- former des techniciens capables de répondre aux besoins immédiats en termes de réparation et de maintenance des services urbains de base ;
- trouver les financements indispensables à la restauration et au développement de ces services ;
- améliorer la communication entre la mairie et la communauté milotienne.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

La municipalité de Milot ne possède pas de charte du citoyen, mais la Constitution entend bien que l'accès aux services urbains de base devienne une exigence fondamentale. Durant les cinq dernières années, le service de l'eau s'est amélioré alors que celui de l'électricité s'est détérioré.

Les services urbains de base ont été négligés pendant trop longtemps. Un certain nombre de chantiers prioritaires doivent maintenant être engagés :

- La distribution de l'eau dans les rues secondaires ;
- Le bétonnage des rues secondaires ;
- La création de sites de décharges.



Borne-fontaine.



Décharge sauvage.

Concernant l'accès à l'énergie, un certains nombres de chantiers doivent être accomplis :

- L'implantation d'une centrale électrique thermique de la capacité moyenne de 30 MW pouvant desservir le Grand Nord ;
- La mise en valeur du potentiel hydroélectrique du département ;
- La construction du réseau électrique du Grand Nord ;
- L'approvisionnement en électricité des différentes agglomérations urbaines et rurales ;
- L'amélioration de la disponibilité d'énergie dans les agglomérations déjà desservies.

MEILLEURES PRATIQUES

- Captage d'eau à Brisement (La Salle) ;
- Bétonnage de la rue de la mairie ;
- Pont Dignitaire 2 et 3 ;
- Pont Trois-Rivières.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Élaborer un plan d'aménagement ou de développement et d'extension de la ville, et de protection de son centre historique ;
- Étudier le plan directeur d'assainissement de la ville de Milot ;
- Étudier la localisation des infrastructures structurantes à implanter de manière à ce qu'elles puissent orienter leur développement futur dans les zones souhaitables ;
- Rédiger et publier un arrêté communal conforme au Plan directeur urbain élaboré ;
- Réaliser et publier le plan et le règlement de zonage, et veiller à son application.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
	La ville de Milot est mal desservie en électricité, l'eau n'arrive pas à la « Barrière Battante ».	Le service de l'eau s'est amélioré.	Le service de l'électricité s'est détérioré.
	L'eau distribuée est non potable.	Des organisations telles que l'Organisation internationale pour les migrants et KATA participent à l'approvisionnement en eau et à l'entretien des canalisations.	
	Il n'existe aucun site de décharge pour les déchets.		
	Nombre insuffisant de techniciens et manque de capacité financière.		
	Manque de communication de la mairie avec la communauté milotienne.		

SÉCURITÉ URBAINE

La population de Milot jouit d'une certaine réputation, elle se qualifie elle-même de civique, il y a d'ailleurs seulement 1 policier pour 15 000 habitants. Les conflits et les délits existent bien sûr, mais on les résout généralement de manière traditionnelle.

Une inquiétude persiste, cependant, quant au phénomène du « Pont Blanc » : un groupe de malfaiteurs s'est constitué et effectue des raids sur les transports en commun.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

D'une manière générale, la sécurité à Haïti demeure fragile. Afin de consolider la stabilité du pays, Haïti doit également mettre fin à l'impunité et aux manipulations politiques dans le secteur de la justice et assurer à la fois des procédures légales efficaces et rendre les citoyens plus responsables face à la loi. Parmi les actions à court terme, il faut mettre en place une chambre criminelle spécialisée pour traiter certains crimes graves, mener des enquêtes indépendantes, engager des poursuites et commencer les procès de suspects impliqués dans les assassinats et les meurtres politiques commis durant la dernière décennie. Toutes ces étapes ne seront franchies qu'avec le soutien des plus hautes instances de l'État. Il est également essentiel que le parlement vote rapidement les lois sur la réforme de la justice. Des futurs financements pour des améliorations à long terme devraient résulter d'un accord entre les bailleurs de fonds et le gouvernement sur les changements à entreprendre en matière de pratiques juridiques et sur l'échéance de leur mise en œuvre.

PATRIMOINE CULTUREL



Palais Sans-Souci.



Palais Sans-Souci, entrée.

Situé dans la partie septentrionale de la République d'Haïti, le parc national historique s'inscrit dans la zone centrale des massifs du Nord qui se prolongent en République Dominicaine. Il s'étend, dans le département du Nord, sur 3 communes : celle de Milot, celle de Dondon et celle de la Plaine-du-Nord. Il est caractérisé par une structure morphologique complexe formée de :

- massifs calcaires aux pentes abruptes à l'ouest (la chaîne du Bonnet-à-l'Évêque), au sud (le morne Ka-Madi), rongés par des eaux de ruissellement qui lui donnent un aspect ruiniforme ;
- massifs volcaniques (morne Jérôme, morne Ginette) entaillés de nombreuses ravines descendant au nord vers Milot et longeant au sud la vallée de Brostage, dépression plate qui est le passage obligé entre le nord du pays et l'intérieur, formant la passe du Dondon.

Le parc national historique se trouve ainsi à une charnière entre l'espace-plaine côtier et l'espace-montagne à l'intérieur. Le choix de construire la citadelle Henry sur des sommets répond à une logique stratégique de protection intérieure qui se différencie de la défense côtière héritée de la colonisation française, qui elle, érigeait ses ouvrages de défenses essentiellement le long des côtes. La citadelle Henry, le site fortifié des Ramiers et le site du palais Sans-Souci ont fait entrer ces montagnes dans l'histoire universelle. La volonté de préserver cet écrin naturel des réalisations du roi Christophe fut à l'origine de la création du parc national historique qui s'est doté d'objectifs bien définis :

- Objectifs culturels : préservation et mise en valeur des zones monumentales (citadelle, Ramiers, Sans-Souci) ;

- Objectifs paysagers : protection et mise en valeur des lieux caractéristiques de cette région : mornes volcaniques, mornes calcaires, vallées, etc. ;
- Objectif humains : amélioration des conditions de vie dans la région.

Toutefois, un rapport d'experts de l'Unesco, produit suite à une mission réalisée en 2006, dénonce l'état de dégradation du parc national historique dix-huit ans après la fermeture du projet en 1990. Ce rapport décrit la menace qui pèse sur le parc en ces termes :

« La ville de Milot s'est énormément développée à partir des années 1970, en partie à cause de l'arrivée des travailleurs impliqués dans la campagne de sauvegarde de la citadelle. Il faut préciser que, dès 1955, un rapport d'experts avait annoncé la croissance de la ville, mais qu'aucune mesure ne fut prise pour endiguer le phénomène. Aujourd'hui la petite ville de Milot s'étend sur le territoire du parc [...]. L'architecture et l'environnement de Milot se dégradent progressivement en raison de la construction de nouveaux logements qui menacent l'intégrité visuelle de l'accès à Sans-Souci et commencent à s'étendre à l'intérieur du parc en utilisant parfois les structures historiques elles-mêmes [...]. Environ 40 logements ont été bâtis de manière anarchique aux abords de Sans-Souci, dont 70 % d'entre eux avec des matériaux et un style contemporains qui portent atteinte à l'architecture unique et traditionnelle du site, progressivement substituée par des constructions en béton armé, peu esthétiques et qui ne sont pas reliées aux réseaux d'eau, d'électricité et d'égouts, augmentant ainsi la pollution environnementale... »

PROFIL URBAIN DE MILOT

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

infohabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org/publications